

Économie de l'Assurance et gestion du risque

M. Clévenot

Université de Bourgogne, département d'économie

années 2017-2018

Notes

PLAN

Éléments historiques sur la gestion des risques par le mécanisme d'assurance

Les grandes principes de l'assurance

Les produits de l'assurance

La théorie de l'économie de l'assurance

Notes

Éléments historiques

Le besoin de protection est un besoin fondamental de l'activité humaine

Mais la technique d'assurance nécessite un niveau de développement économique important pour pouvoir être mis en œuvre.

Notes

Éléments historiques

Néanmoins on retrouve des traces assez anciennes des premières associations de secours mutuel chez les grecs et chez les romains.

Le développement de l'assurance est lié à l'activité du commerce maritime à la fin du Moyen-Age.

Cette activité est très lucrative mais elle s'avère très risquée. Pour pouvoir pérenniser cette activité il est nécessaire de lisser les pertes à travers un mécanisme d'assurance.

Notes

Éléments historiques

A l'origine elle est un mélange entre financement, assurance et spéculation, cet aspect est toujours présent en assurance (cf. CDS) :

Pour armer leurs bateaux, les marchands avaient besoin de beaucoup d'argent ; ils s'adressaient à des banquiers qui leur prêtaient les capitaux nécessaires.

Si le bateau faisait naufrage, le prêteur n'avait droit à aucun remboursement ; il s'agissait bien d'une fonction d'assurance.

Par contre, si le bateau revenait avec sa cargaison de marchandises rares et donc précieuses, le prêteur était remboursé et touchait une participation très élevée en compensation du risque encouru. C'est l'aspect spéculatif.

Notes

Éléments historiques

On le voit à travers cet exemple historique, l'assurance mêle le crédit à travers le financement initial de l'activité de transport, la spéculation c'est-à-dire la pari sur la réussite d'une activité économique.

L'activité moderne de l'assurance est moins aventureuse puisque dans de nombreux cas, le risque est bien connu.

C'est à dire qu'en moyenne on peut prévoir le risque qui sera réalisé à travers les montants moyens et les fréquences moyennes grâce à la loi des grands nombre et le théorème de la limite centrale.

L'assurance bénéficie beaucoup des statistiques probabilistes grâce auxquels elle peut prévoir ses engagements et elle peut ainsi tarifer ses différents contrats d'assurance avec précision.

Notes

Éléments historiques

Les difficultés de gestion, hormis lors de la survenue d'épisodes catastrophiques proviennent plus de l'actif que du passif.

La tâche la plus importante correspond à la mise en adéquation de l'actif et du passif,

c'est à dire les avoirs de l'assurance composés des primes, des franchises, des cotisations et des gains tirés de la gestions financière, face aux engagements des assureurs, la couverture des sinistres. Avant d'aller faire une incursion du côtés de l'actuariat on va rappeler les grands principes de l'assurance

Notes

les grands principes de l'assurance

La première des choses pour l'assurance consiste à délimiter le champ d'application de cette activité.

La distinction entre responsabilité civile et pénale permet d'opérer une premier définition du champ d'application.

- ▶ Pénale : Elle est engagée lorsqu'une règle de droit est enfreinte. Cette situation n'est pas assurable puisqu'elle relève d'un acte volontaire.
- ▶ Civile: Elle est engagée lorsque des préjudices sont causés à un tiers. Causés par sa faute mais de manière in-intentionnelle, par imprudence ou négligence. Par les personnes dont on est en responsabilité, descendants et ascendants, nos préposés, les objets possédés ou loués.

Notes

Les grands principes de l'assurance

Définition des bases l'assurance : le contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est défini par 3 éléments économiques et 3 éléments juridiques: Les éléments économiques

1. l'aléas, le risque
2. la prime
3. l'indemnité

Notes

Les grands principes de l'assurance

Les éléments juridiques, le contrat d'assurance est :

1. consensuel
2. synallagmatique
3. conclu de bonne foi.

Notes

Les grands principes de l'assurance

Le contrat est consensuel, cela signifie qu'il est formé par l'accord des parties, sans formalisme particulier.

Dès que l'accord des parties est donné, le contrat est réputé conclu.

Un contrat synallagmatique implique des obligations réciproques à la charge des deux parties contractantes

⇒ L'assureur garantie, le souscripteur paie sa prime.
De bonne foi, l'assureur s'en remet à la loyauté des déclarations de l'assuré sans tout vérifier. La bonne foi est présumée, il est difficile pour l'assureur d'établir la mauvaise foi d'un assuré. (cas particulier pour l'assurance et assurance imo)

Notes

La protection des souscripteurs et de leurs ayants droits

Les règles du Code Civil qui régit le droit des contrats s'est avéré insuffisant dans le cas des contrats d'assurance.

Le 13 juillet 1930 le législateur a défini des principes spécifiques qui par la suite ont constitué la 1^{ère} partie législative de Code des Assurances;

Ce cadre spécifique vise particulièrement à protéger les droits de l'assuré. Cela se traduit par des dispositions comme l'obligation pour l'assureur de faire connaître au souscripteur ses droits et ses devoirs.

Ou encore l'obligation de mettre en évidence dans le contrat les sanctions encourues en cas de non respect des règles de la mutualité, etc.

Notes

La protection des souscripteurs et de leurs ayants droits

La généralisation des règles techniques résultant de la pratique professionnelle.

Le 1^{er} livre du Code des assurances rend obligatoire un certain nombre de pratiques admises par une majorité de la profession des assureurs.

Il s'agit de bonnes pratiques qui sont généralement étendues au Code de la mutualité et au code de la Sécurité Sociale.

Le contrôle de l'État est justifié sur cette activité pour protéger les souscripteurs. L'État impose le respect de règles de bonne gouvernance, le respect de ratios prudentiels, en lien avec des organismes internationaux régulant le secteur (Solvency 2 au niveau européen)

Notes

les grands principes de l'assurance

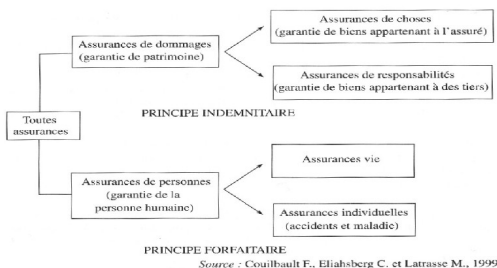
En résumé, le contrat d'assurance est un accord passé entre un "assureur" et "assuré" pour la garantie d'un risque.

L'assureur accepte de couvrir un risque et le souscripteur s'engage à payer la prime ou la cotisation convenue.

Le contrat d'assurance constitue le lien juridique qui oblige l'assureur à garantir le risque, ainsi que le souscripteur à payer la prime.

Notes

les grands principes de l'assurance



Notes

les grands principes de l'assurance

Le Principe indemnitaire : l'assurance ne permet pas l'enrichissement de l'assuré mais uniquement la compensation d'une perte. Ce principe s'applique particulièrement à l'assurance dommage.

Principe forfaitaire: l'indemnité est fixée de manière forfaitaire. Ce principe s'applique particulièrement à l'assurance de personne.

Notes

Les règles permettant le fonctionnement normal de l'activité d'assurance

Trois règles doivent être respectées pour que l'assurance puisse fonctionner et être rentable.

- 1) La production doit être importante en nombre, pour pouvoir assurer une bonne diversification
- 2) Les risques doivent être homogènes, pour être bien prévisibles et que la loi des grands nombres s'applique. Cela implique également une sélection des risques par les assureurs. De façon à ce que les risques soient de même nature de même fréquence et de même ampleur.
- 3) Les risques doivent être dispersés pour permettre une compensation efficace. Il faut éviter la concentration des risques qui est néfaste pour le fonctionnement de l'assurance.

Notes

Les règles permettant le fonctionnement normal de l'activité d'assurance

Dans la pratique, le respect de ces trois principes n'est pas toujours réalisé.

Pour ce prémunir contre des événements extrêmes l'assurance pour recourir à des techniques comme : la coassurance et la réassurance.

La coassurance: Il s'agit d'un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs. Les assureurs se partagent les cotisations et les risques.

Un assureur organise ce type de contrat entre les différentes assurances et l'assuré c'est l'apériteur.

Ce type de contrat pour les particuliers apparaît surtout dans le cadre de l'assurance emprunteur souscrite pour un emprunt immobilier.

Notes

Les règles permettant le fonctionnement normal de l'activité d'assurance

Le risque de déficit d'exploitation peut également être bordé par **la réassurance**.

La réassurance peut être comprise comme l'assurance des assurances.

La société d'assurance s'assure elle-même auprès d'autres sociétés pour une partie du risque qu'elle a pris en charge.

Enfin, l'assurance peut transférer une partie de ses risques sur les marchés financiers par la titrisation et d'autres techniques financières.

Les marchés financiers sont avant tout un marché où s'échange du risque contre de la protection.

Notes

Les différents types d'assurance

Les assurances de chose ou de biens ont pour but de réparer les conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré.

Les assurances de dommage aux biens sont régies par le principe indemnitaire.

Les assurances de biens et de responsabilité se subdivisent en 2 catégories: les assurances de choses(auto, habitation) et les assurances de responsabilité.

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages que l'assuré peut occasionner à des tiers : dommages corporels ou dommages à leurs biens.

Notes

Les différents types d'assurance

Les assurances de responsabilité garantissent indirectement le patrimoine de l'assuré alors que les assurances de biens garantissent directement le patrimoine de l'assuré.

Notes

Les assurances de responsabilité garantissent contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à la suite de dommages à autrui et dont il est juridiquement responsable.

Le Code civil crée une obligation de réparation à la charge de tous ceux qui causent des dommages aux autres.

C'est pour ce type de risque qu'il existe une assurance responsabilité civile

les assurances de personnes

Elles prévoient le versement de prestations en cas d'événement affectant la personne même de l'assuré. Elles se divisent en 2 catégories :

Notes

Les assurances sur la vie, en cas de décès, de vie, ou mixte.

les assurances sur la vie ne sont pas soumises au principe indemnitaire. car la valeur pécuniaire de la personne humaine ne peut être fixée. on applique donc le principe forfaitaire.

Les assurances de dommages corporels: assurance maladie, accident, dépendance etc. Elles sont majoritairement soumises au principe indemnitaire comme dans l'assurance complémentaire santé.

Certains contrats appliquent le principe forfaitaire en prévoyant des prestations prédéterminées et non liées au préjudice réel de l'assuré. (exemple assurance individuel accident)

Les modes de gestion

IARD Incendie, Accidents et Risques Divers: assurance de biens en cas de sinistre.

Notes

Le principe général de gestion où les assurances de biens et de responsabilité sont régies par le principe indemnitaire et les assurances de personne par le principe forfaitaire ne fonctionnent pas toujours.

Comme souligné ci-dessus, l'assurance individuelle accident ressort du principe indemnitaire et non forfaitaire.

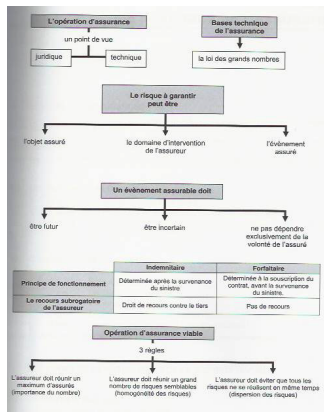
Les branches techniques sont issues d'une clarification imposée par le cadre européenne.

En 1984, la Communauté Économique Européenne impose une harmonisation des assurances

26 branches sont définies. Les 18 premières concernent les assurances dommages et les 8 suivantes, l'assurance-vie.

Notes

1 Accident, 2 Maladie, 3 Corps de véhicule, 4 terrestre, 5 Corps de véhicules ferroviaires, 6 Corps de véhicule aériens, 7 marchandises transportées, 8 incendie et éléments naturels, 9 autres dommages aux biens, 10 responsabilité civile véhicule terrestre automoteurs, 11 Responsabilité civile véhicules aériens, 12 responsabilité véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, 13 Responsabilité civile générale, 14 Crédits, 15 Caution, 16 Pertes pécuniaires diverses, 17 Protection juridique, Assurance 18, 19 non attribué ?, 20 Vie - décès, 21 Nuptialité - natalité, 22 assurance liée à des fonds d'investissement, 23 opération tontinières, 24 Capitalisation, Gestion de fonds collectifs, 26 Toute opération à caractère collectif.



Notes

Dans un premier temps on va effectuer un tour d'horizon de l'activité d'assurance, les produits fournis par le secteur.

puis nous aborderons les questions théoriques proprement dites : l'économie de l'assurance et le microéconomie de l'incertain à travers le paradigme de Von Neumann et Morgenstern.

Notes

Notes

Notes
